



Sassierges Saint-Germain

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 26 février 2024**

Le Maire

LORY Henri

Handwritten signature of Henri Lory in black ink.

La secrétaire de séance

BEYLY Aline

Handwritten signature of Aline Beyly in black ink.

Ordre du Jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du conseil du 13 février 2024
- 3) Attribution des terres communales.
- 4) Plan de financement FAR matériel informatique et lave-vaisselle cantine scolaire.
- 5) Questions diverses

Le procès-verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 26 février, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Sassièrges Saint-Germain s'est réuni salle du conseil.

Convocation : mardi 20 février 2024

Présents : BEYLY Aline, AUFRERE Valérie, MM. LORY Henri, BLANCHET Marc, RIGAUD Philippe, CARBONNE Renaud, PROTEAU Jean-François.

Absents excusés :

GERBAUD Valérie pouvoir à M. RIGAUD Philippe
EUMONT-CAMUS Thierry pouvoir à BLANCHET Marc

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer valablement

Membres en exercice : 9
Membres présents : 7
Membres votants : 9

Secrétaire de séance : Mme BEYLY Aline

Assistait également au Conseil Municipal : Madame PLISSON Evelyne, secrétaire.

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance : Mme BEYLY Aline est désignée secrétaire de séance.

Point n° 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2024.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2024 à l'assemblée délibérante qui est approuvé à l'unanimité.

Point n°3 : Attribution des terres communales

Délibération n°5-2024 : Attribution des parcelles communales A776, B277 et 278 et conclusion d'un bail au GAEC CROFONDU

M.PROTEAU Jean-François se retire de la salle ayant fait part de sa candidature pour l'attribution de parcelles communales.

Les parcelles agricoles communales cadastrées A 357, 361, 608, 776, 840, 841, 842 et B 277 et 278 pour une superficie totale de 17ha 44a 50 ca sont libres suite à la résiliation du bail par l'ancien exploitant M. AUBRUN Michel.

Après appel à candidature dans deux journaux et affichage au panneau extérieur de la mairie, cinq candidatures ont été reçues.

Une candidature a été retirée en cours de procédure.

VU la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 18/09/2023 présentée par le GAEC CROFONDU en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 4.2160 ha correspondant aux parcelles références cadastrales A 776, B 277 et 278

VU l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) lors de sa séance du 23/01/2024

CONSIDÉRANT que les demandes concurrentes ont été examinées lors de la CDOA DU 23/01/2024

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Indre

Le GAEC CROFONDU est autorisé à exploiter la parcelle A 776 d'une superficie de 1.8900 ha et les parcelles B277/278 pour une superficie de 2.3260 ha.

Le conseil municipal, après avoir examiné toutes les demandes et après avoir pris connaissance des arrêtés de la Préfète de Région Centre-Val de Loire en date du 8 février 2024

Décide à l'UNANIMITÉ

- d'attribuer le fermage des parcelles A 776, B277 et 278 pour une superficie de 4 ha 21 a 60 ca au GAEC CROFONDU après signature du bail.

- Le prix du fermage annuel sera de 4 quintaux de blé sur la base des cours fixés annuellement sous arrêté préfectoral

- Autorise M. LORY Henri à signer le bail et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Point n°3 : Attribution des terres communales

Délibération n°6-2024 : Attribution des parcelles communales A840, 841 et 842 et conclusion d'un bail à M. Proteau Jean-François

M.PROTEAU Jean-François se retire de la salle ayant fait part de sa candidature pour l'attribution de parcelles communales.

Les parcelles agricoles communales cadastrées A 357, 361, 608, 776, 840, 841, 842 et B 277 et 278 pour une superficie totale de 17ha 44a 50 ca sont libres suite à la résiliation du bail par l'ancien exploitant M. AUBRUN Michel.

Après appel à candidature dans deux journaux et affichage au panneau extérieur de la mairie, cinq candidatures ont été reçues.

Une candidature a été retirée en cours de procédure.

VU la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 10/10/2023 présentée par M. PROTEAU Jean-François en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 6.2810 ha correspondant aux parcelles références cadastrales A 840, 841 et 842.

VU l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) lors de sa séance du 23/01/2024

CONSIDÉRANT que les demandes concurrentes ont été examinées lors de la CDOA DU 23/01/2024

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Indre

M. PROTEAU Jean-François est autorisé à exploiter la parcelle A 840, 841 et 842 pour une superficie de 6.2810 ha.

Le conseil municipal, après avoir examiné toutes les demandes et après avoir pris connaissance des arrêtés de la Préfète de Région Centre-Val de Loire en date du 8 février 2024

Décide à l'UNANIMITÉ

- d'attribuer le fermage des parcelles A 840, 841 et 842 pour une superficie de 6 ha 28 a 10 ca à M. PROTEAU Jean-François après signature du bail.
- Le prix du fermage annuel sera de 4 quintaux de blé sur la base des cours fixés annuellement sous arrêté préfectoral
- Autorise M. LORY Henri à signer le bail et à signer tous les documents afférents

Point n°3 : Attribution des terres communales

Délibération n°7-2024 : Attribution des parcelles communales A357, 361 et 608 et conclusion d'un bail à M. Debaudre Benoît

M.PROTEAU Jean-François se retire de la salle ayant fait part de sa candidature pour l'attribution de parcelles communales.

Les parcelles agricoles communales cadastrées A 357, 361, 608, 776, 840, 841, 842 et B 277 et 278 pour une superficie totale de 17ha 44a 50 ca sont libres suite à la résiliation du bail par l'ancien exploitant M. AUBRUN Michel.

Après appel à candidature dans deux journaux et affichage au panneau extérieur de la mairie, cinq candidatures ont été reçues.

Une candidature a été retirée en cours de procédure.

VU la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 01/12/2023 présentée par M. DEBAUDRE Benoît en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 15,1190 correspondant aux parcelles références cadastrales A 357/361/608/776/840/841/842.

VU l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) lors de sa séance du 23/01/2024

CONSIDÉRANT que les demandes concurrentes ont été examinées lors de la CDOA DU 23/01/2024

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Indre

M. DEBAUBRE Benoît est autorisé à exploiter les parcelles A 357, 361 et 608 pour une superficie de 6.9480 ha.

Le conseil municipal, après avoir examiné toutes les demandes et après avoir pris connaissance des arrêtés de la Préfète de Région Centre-Val de Loire en date du 8 février 2024

Décide à l'UNANIMITÉ

- d'attribuer le fermage des parcelles A 357, 361 et 608 pour une superficie de 6 ha 94 a 80 ca à M. DEBAUDRE Benoît après signature du bail.

- Le prix du fermage annuel sera de 4 quintaux de blé sur la base des cours fixés annuellement sous arrêté préfectoral

- Autorise M. LORY Henri à signer le bail et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Point n°4 : Délibération n°8-2024 : Plan de financement FAR « Matériel informatique et lave-vaisselle cantine scolaire »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du remplacement de l'ordinateur et de l'agencement du poste de travail à l'accueil de la mairie ainsi que du remplacement du lave-vaisselle à la cantine scolaire il convient d'approuver le plan de financement et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du FAR.

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Travaux	5549.10 € HT	FAR	4439.28 € HT
		Autofinancement	1109.82 € HT
TOTAL	5549.10 € HT		5549.10 € HT

Après en avoir DÉLIBÉRÉ Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,

Approuve le plan de financement :

- pour le remplacement du poste informatique et l'agencement de l'accueil à la mairie
- pour le remplacement du lave-vaisselle à la cantine scolaire
- et la subvention demandée au département pour le FAR.

Questions diverses

Marché gourmand

Mme Jones et M.Carteron, brasseur sur la commune, propose un marché gourmand le vendredi 3 mai avec d'autres producteurs locaux sur la place de l'église.

L'ensemble des élus trouve la proposition intéressante, reste à voir la faisabilité du projet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close,
Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

La séance est levée à 20h25.

La secrétaire de séance,

BEYLY Aline



Le Maire,

LORY Henri

